



Délibération du Conseil Municipal du Vendredi 18 Septembre 2026

Délibération n°20261809-002

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	13
Nombre de pouvoirs :	01
Nombre de suffrages exprimés :	14
Date de convocation :	10 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi dix-huit septembre, à vingt heures, le conseil municipal de la ville d'Aigurande, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame ELION Virginie, Maire.

Etaient présents : Mme ELION Virginie, M. DUFAY Dominique, Mme LAVERDANT Emilie, M. PAIN Pierre, Mme DÉMERY Annick, M. SABARLY Denis, M. DAUDON Anthony, Mme SAUMON Aurélie, M. DHAENENS Joachim, Mme ABBA Bertille, M. COURTAUD Pascal, Mme MOULINAT Lucie, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Absents : Mme LAMOT Annie,

Pouvoirs : Mme TRIBET Aurélie a donné pouvoir à Mme ELION Virginie

Mme SAUMON Aurélie est nommée secrétaire de séance

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que le règlement intérieur de la Médiathèque d'Aigurande adopté en conseil municipal le 6 avril 2017 a besoin d'être modifié sur 2 points : l'accueil des enfants de moins de 14 ans et l'utilisation du réseau Wifi.

*L'article 6bis du chapitre 2 est ajouté au chapitre 2 « inscriptions » afin de préciser que les enfants de moins de 14 ans fréquentant la médiathèque sont sous la responsabilité de leurs parents ou de leur représentant légal ;

*Une annexe au règlement intérieur convient d'être ajoutée concernant l'utilisation du réseau Wifi de la médiathèque par l'intermédiaire du portail captif UCOPIA ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le règlement intérieur modifié de la Médiathèque

**POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL,**

**Le Secrétaire de séance,
Aurélie SAUMON**

**Le Maire,
Virginie ELION**

Publiée le :